

Département du NORD  
Arrondissement de DUNKERQUE  
Canton d'HAZEBROUCK  
COMMUNE D'HAVERSKERQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°051\_2024

L'an deux mil, vingt-quatre  
Le seize décembre à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Victor Dehaine, sous la présidence M. Philippe BLERVAQUE, Maire, en suite de convocation en date du 11 décembre 2024 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

**Étaient présents** : M. Philippe BLERVAQUE, M. Eddy ROLIN, Mme Catherine WILLEMS (arrivée à 19h25) Mme Justine DURETETE, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Franky SALON, Mme Sandrine BILLIAU, M. Clément WALBROU, Mme Françoise WARNEYS, M. Christophe LOUVEAU, Mme Brigitte DELANNOY.

**Étaient excusé(s)** : Mme Jocelyne Durut, ayant donné procuration M. Philippe BLERVAQUE. Mme Virginie VASSEUR, ayant donné procuration à Catherine WILLEMS. Mme Domitille DENEUVILLE, ayant donné procuration à Brigitte DELANNOY.

Secrétaire de séance : M. Eddy Rolin

Fin de la séance : 20h

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :



**OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2025 - OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CREDITS BUDGETAIRES POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT.**

**VU**

Le Code général des collectivités territoriales notamment son article L 1612-1 autorisant le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent ;  
Préalablement au vote du budget primitif 2025, la commune ne peut engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2024.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

Les dépenses d'équipements du budget principal votées sur l'exercice 2024 par le conseil municipal s'élève à **733 693.10 € (hors crédits de report)**, ce qui autorise une ouverture de crédits à hauteur de **142 107,376 €** (25 %).

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir entendu le rapport de M. Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint ;  
Et après avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité de :  
(13 voix POUR)**

- **AUTORISER** Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget principal de la commune avant le vote du budget primitif 2025 selon le tableau ci-après :

Chapitre / Désignation	Crédits votés au BP 2024 en €	Montants anticipés autorisés en €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	52 991,91	13247,48
21- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	237 581,57	59 395,39
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	277 856,00	69 464
<b>TOTAL</b>	<b>568 429,48</b>	<b>142 107,37</b>

**-CHARGER** Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

M. Philippe BLERVAQUE

Premier adjoint d'HAVERSKERQUE

